

2009
Mitec Telecom Inc.
Notice Annuelle
Pour l'exercice terminé le 30 avril 2009
Préparée le 28 juillet 2009



TABLE DES MATIÈRES

STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ.....	1
Dénomination et constitution	1
Liens intersociétés	1
ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE	2
Aperçu.....	2
Historiques des trois dernières années.....	2
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	6
STRATÉGIE COMMERCIALE	6
Éléments clés.....	7
Produits	8
Clientèle	10
Ventes et commercialisation	11
Entretien et garantie.....	11
Fabrication et contrôle de la qualité	11
Recherche et développement	12
Concurrence.....	13
Installations	13
Employés	14
Questions environnementales.....	14
RAPPORT DE GESTION	15
FACTEURS DE RISQUE	15
INCERTITUDE À L'ÉGARD DE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION.....	15
DIVIDENDES	16
STRUCTURE DU CAPITAL.....	16
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	16
Variation du cours et volume de négociation	17
ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA DIRECTION.....	17
Occupations principales des administrateurs et des membres de la direction.....	18
Ordonnances d'interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions	18
Conflits d'intérêts.....	19
RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION	19
Membres du comité de vérification	19
Politique en matière d'approbation préalable.....	20
Honoraires versés en contrepartie des services fournis par les vérificateurs externes ..	21
LITIGES	21
DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	21
AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	21
CONTRATS IMPORTANTS.....	21
INTÉRÊTS DES EXPERTS	22

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	22
DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI	23
DATE DES RENSEIGNEMENTS	23

STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Dénomination et constitution

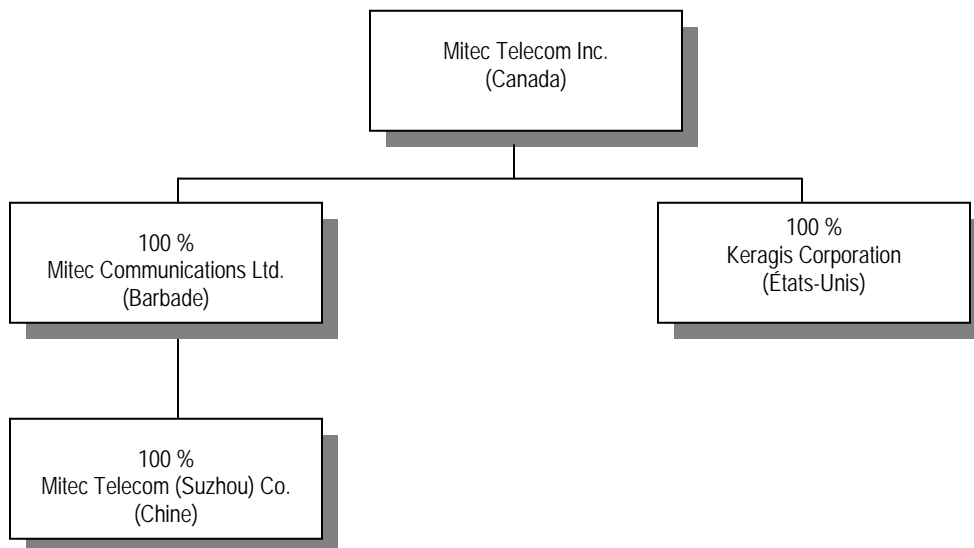
Mitec Telecom Inc. a été constituée le 1^{er} mai 1996 au moyen de statuts de fusion émis en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Elle a modifié ses statuts le 14 mai 1996 afin d'éliminer les restrictions relatives aux sociétés fermées et de fractionner les actions ordinaires en un nombre global de 6 670 000 actions ordinaires. En date du 30 avril 2009, la Société comptait 220 666 756 actions ordinaires émises et en circulation.

Le siège social de Mitec Telecom Inc. est situé au 3299 boul. Jean-Baptiste-Deschamps, Lachine (Québec) H8T 3E4. L'adresse du site Web de la Société est www.mitectelecom.com.

Aux fins de la présente notice annuelle et à moins que le contexte n'exige une interprétation différente, la « **Société** » ou « **Mitec** » désigne Mitec Telecom Inc., ses divisions et sa filiale importante, Mitec Communication Ltd. (Barbade) et sa filiale, Mitec Telecom (Suzhou) Co. Ltd. (Chine) « **Suzhou** » et Keragis Corporation (États-Unis) « **Keragis** » et leurs sociétés devancières respectives.

Liens intersociétés

L'organigramme suivant présente les filiales importantes de la Société au 30 avril 2009 et indique leurs territoires de constitution respectifs ainsi que le pourcentage des titres comportant des droits de vote de chacune des filiales qui sont détenus par la Société ou sur lesquels celle-ci exerce une emprise. Aucune des filiales indiquées n'a de titres sans droit de vote en circulation.



ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE

Aperçu

La Société conçoit et fabrique des produits de télécommunication dans deux secteurs d'activité principaux : les télécommunications et les communications par satellite. La Société vend ses composantes dans le monde entier, principalement à des fournisseurs de réseaux en vue de leur intégration à des infrastructures de communication sans fil à haut rendement qui permettent la communication de la voix, des données et de l'Internet et, ultimement, les communications multimédia. Les clients de Mitec comprennent de grandes sociétés internationales du secteur des télécommunications.

Le siège social de la Société est situé à Lachine au Canada. L'exploitation à l'échelle mondiale comprend une installation à Suzhou (Chine) et une à Poway (États-Unis). Le 30 avril 2009, l'effectif mondial comptait 289 employés.

Historiques des trois dernières années

Le 23 mai 2006, Mitec a annoncé qu'elle avait entrepris la production en grande quantité d'un nouveau filtre de radiofréquences dérivé de sa technologie de résonateur monté sur couvercle exclusive et qu'elle avait reçu des commandes d'un grand fabricant de matériel d'origine de premier niveau évaluées à environ 2,1 M\$ à l'égard de ses filtres. Ce client s'est engagé à faire de Mitec son fournisseur principal de filtres pour ses stations de base de prochaine génération.

La Société a annoncé certains changements à son conseil d'administration pendant le premier trimestre de l'exercice 2007. Le 12 mai 2006, la Société a annoncé la nomination de Jeffrey A. Mandel à son conseil d'administration; par la suite, le 28 juillet 2006, David Scott a annoncé sa démission à titre de président du conseil et Hubert Marleau a été nommé président intérimaire. Le 15 août 2006, le conseil d'administration annonçait la nomination de Daniel Piergentili au poste de président et chef de la direction de la Société. Il devenait ainsi membre du conseil d'administration de Mitec. La même journée, Keith Findlay démissionnait de son poste de président et chef de la direction pour assumer un rôle de consultant auprès de la Société. De plus, le 30 août 2006, William B. Clift a remis sa démission en tant qu'administrateur.

Le 28 août 2006, la Société a annoncé qu'elle avait déposé un prospectus simplifié dans chacune des provinces canadiennes dans le cadre d'un placement de droits auprès des actionnaires inscrits le 8 septembre 2006. Dans le cadre de ce placement de droits, Mitec a également conclu une convention de placement garanti avec quatre acquéreurs qui ont convenu de souscrire jusqu'à concurrence de 35 000 000 d'actions ordinaires par voie de placement privé, au prix de 0,10 \$ chacune, dans la mesure où les droits ne seraient pas exercés et sous réserve de certaines conditions. Mitec a également accordé à ces quatre acquéreurs le droit de souscrire jusqu'à concurrence de 35 000 000 d'actions ordinaires par voie de placement privé, au prix de 0,10 \$ chacune au cas où le placement garanti n'aurait pas à être réalisé. En contrepartie de la convention de placement garanti, Mitec a convenu d'émettre un nombre global de 8 750 000 bons de souscription d'actions ordinaires aux quatre acquéreurs liés par la convention de placement garanti. Chacun des bons permet au détenteur d'acquérir une action ordinaire supplémentaire de Mitec au prix de 0,10 \$ chacune pendant une période de deux ans. Les acquéreurs étaient les Conseillers en placement Howson Tattersall Limitée, un initié du fait qu'il détenait plus de 10% des actions ordinaires en circulation, Palos Capital Pool L.P., Notre-Dame Capital Inc. et Mi3 SD Inc., ces trois sociétés étant liées avec certains membres du conseil d'administration de Mitec, soit Hubert Marleau, Richard Groome et Jeffrey Mandel, respectivement.

Le 6 octobre 2006, Mitec a annoncé qu'elle avait tiré un produit brut de 4,3 M\$ de son placement de droits et émis 43 479 181 actions ordinaires. Étant donné que le produit brut a dépassé 3,5 M\$, la convention de placement garanti n'a pas été utilisée.

Le 18 octobre 2006, la Société a clôturé son placement de droits et émis 35 000 000 d'actions ordinaires et 8 750 000 bons de souscription moyennant une contrepartie en espèces de 3,5 M\$. De plus, le 20 octobre 2006, la Société a annoncé la nomination de Hubert Marleau à titre de président de son conseil d'administration; Mitec a aussi annoncé la démission de Stefano Bazzocchi de son poste de vice-président, Finances et chef des services financiers et qu'en date du même jour, elle nommait Bruno Dumais au poste de vice-président finance.

Le 20 novembre 2006, la Société a annoncé que Marc Desjardins, le directeur général de son exploitation en Chine, quittait son poste pour aller relever d'autres défis et que Martin Caron deviendrait le nouveau directeur général de l'exploitation en Chine.

Le 13 décembre 2006, la Société a annoncé qu'elle avait signé une lettre d'intention d'acquisition de la totalité des actions de Comhat AB. La Société a mis fin aux négociations le 23 janvier 2007 quand la Société n'est pas parvenue à un accord satisfaisant pour les deux parties.

Le 31 janvier 2007, la Société a annoncé qu'elle procédait à la fermeture de son exploitation américaine située à Reno, au Nevada, afin de regrouper l'ensemble de son exploitation nord-américaine à ses installations de Montréal. Mitec a également annoncé la signature d'une alliance stratégique avec Broadband Wireless LLC dans le but de concevoir des amplificateurs de grande puissance à ondes multiples (MCPA) destinés aux infrastructures sans fil.

Le 30 mars 2007, Mitec a annoncé qu'elle avait émis 19 millions d'unités à 0,18 \$ chacune dans le cadre d'un placement privé qui lui a rapporté un produit brut global de 3,47 M\$. Chaque unité comprend une action ordinaire et un bon de souscription d'action ordinaire qui permettra à son détenteur de souscrire une action ordinaire au prix de 0,22 \$. Le produit net de ce placement privé a été affecté au fonds de roulement ainsi qu'à des acquisitions éventuelles.

Le 25 septembre 2007, la Société a annoncé la conclusion de l'acquisition, en date du 17 septembre 2007, de Keragis Corporation, une entreprise implantée en Californie œuvrant dans le domaine de la fabrication d'amplificateurs spécialisés de prochaine génération destinés aux systèmes de communication radar et militaires. L'acquisition de l'entreprise permet à Mitec d'accroître considérablement son offre de produits destinés aux grands intégrateurs de systèmes américains. Le président de Keragis, M. Robert Rector, a été nommé chef de la direction technologique de Mitec et s'est joint au conseil d'administration de la Société au cours de l'assemblée annuelle des actionnaires qui s'est tenu le 19 octobre 2007.

Le 19 octobre 2007, la Société a réalisé un financement au moyen de débentures convertibles d'une valeur de 2,8 M\$. Les débentures sont convertibles en actions ordinaires de Mitec au moindre de 0,18 \$ et du cours de celles-ci (sous réserve d'un minimum de 0,12 \$), elles ne sont pas garanties et portent intérêt à 10 % par année. Les débentures viennent à échéance le 17 octobre 2009. Les acheteurs obtiennent également des bons de souscription qui leur donnent le droit d'acheter jusqu'à 13 890 000 actions ordinaires au prix de 0,18 \$ jusqu'à cette date. Le produit brut a été affecté aux fins générales de l'entreprise, principalement au soutien de la mise au point de nouveaux produits.

Le 24 octobre 2007, la Société a annoncé que MM. Robert Boisjoli et David B. Parkes avaient été nommés au conseil d'administration de la Société.

Le 9 janvier 2008, la Société a nommé Jeffrey Mandel au poste de directeur des relations avec les investisseurs et des relations d'entreprise. M. Mandel sera responsable de la création et de la gestion d'une stratégie intégrée de communications commerciales pour le compte de la Société, y compris les communications avec les épargnants ainsi que d'autres fonctions pertinentes, comme les communications de la haute direction, les relations avec les analystes et les relations publiques.

Le 23 janvier 2008, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente en vertu de laquelle elle fournira, au cours des deux prochaines années, ses amplificateurs sur tour robustes à une importante entreprise de télécommunications sans fil nord-américaine. Ces pièces d'équipement sont fabriquées à notre usine située en Chine et la recherche et le développement seront réalisés au Canada.

Le 31 janvier 2008, Mitec a décroché un nouveau contrat dans le cadre duquel elle fournira ses produits de terminaux à très petite ouverture d'antenne (TTPO) à un important exploitant de réseau cellulaire en Afrique. Les livraisons découlant de cette entente ont débuté durant le dernier trimestre de l'exercice 2008 et devraient se poursuivre tout au long des deux premiers trimestres de 2009.

Le 7 février 2008, la Société a annoncé qu'elle avait conclu un contrat de 2,7 M\$ à l'égard de ses filtres d'atténuation d'interférences pour ses services mobiles sans fil avec un important fournisseur de télécommunications chinois. Les livraisons devraient être effectuées au cours des deux prochains trimestres.

Le 14 février 2008, la Société a annoncé l'expansion de ses capacités de fabrication en Chine. De nouvelles installations louées situées à quelques kilomètres de l'installation actuelle de Mitec située à Suzhou, en Chine, porteront la superficie de son unité de production à 38 000 pieds carrés.

Le 19 février 2008, la Société a annoncé que sa technologie satellitaire de prochaine génération avait été installée dans une station de base GSM dans la chaîne de montagnes de l'Himalaya, à une altitude de 20 000 pieds. Cette technologie a permis la transmission du relais du flambeau olympique dans le cadre des Jeux de Beijing depuis son point le plus élevé sur Terre.

Le 26 février 2008, la Société a dévoilé ses solutions d'amplificateur de prochaine génération conçues par Keragis, société qu'elle a acquise récemment, à la conférence et à l'exposition Satellite 2008, qui s'est tenue à Washington, D.C.

Le 5 mars 2008, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu une deuxième commande d'un important exploitant de réseau cellulaire en Afrique, laquelle porte sur son composant TTPO, également connu sous le nom de convertisseur élévateur de bloc de fréquences TTPO.

Le 2 avril 2008, Mitec a annoncé la troisième commande d'un important exploitant de réseau cellulaire en Afrique, laquelle porte sur son composant TTPO. La fabrication se déroulera dans les installations de Montréal et la livraison des produits devrait avoir lieu au cours des prochains mois.

Le 20 mai 2008, la Société a annoncé qu'elle avait reçu une commande de produits de solution sans fil d'une valeur de 3 M\$ d'un important fournisseur de télécommunications. Les produits ont été livrés au cours des trois à six prochains suivants.

Le 23 mai 2008, la Société a nommé Monsieur Jeffrey Mandel au poste de président de son conseil d'administration.

Le 19 septembre 2008, la Société a annoncé qu'elle avait prorogé la date d'expiration de 4 650 000 de ses bons de souscriptions d'actions ordinaires jusqu'au 3 avril 2009, soit une période additionnelle de six mois, compte tenu de la forte période de turbulence que connaissaient les marchés financiers.

Le 13 novembre 2008, la Société a annoncé qu'elle avait été choisie à titre de fournisseur relativement à sa gamme de produits sans fil par l'un des géants mondiaux des télécommunications. Cette entente pourrait également permettre d'atteindre des produits d'exploitation égaux à ceux que la Société a obtenus jusqu'à maintenant dans le secteur sans fil au cours des prochaines années

Le 19 novembre 2008, la Société a annoncé qu'elle avait reçu des commandes s'élevant à plus de 1,6 M\$ pour ses composantes d'infrastructure d'accès sans fil mobile de deux des cinq plus importants fournisseurs de télécommunications sans fil mondiaux.

Le 27 novembre 2008, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu un brevet d'invention pour sa technologie d'amplificateurs de puissance à semi-conducteurs du Patent and Trademark Office des États-Unis.

Le 4 décembre 2008, la Société a annoncé son intention de procéder à une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités dans le cadre de laquelle elle propose d'acheter, en date du 8 décembre 2008, un nombre maximal de 11 033 337 de ses actions ordinaires, ce qui représente environ 5 % de ses actions ordinaires émises et en circulation.

Le 7 janvier 2009, la Société a annoncé qu'elle avait conclu son premier contrat d'achat de composantes d'accès sans fil fixe avec un nouveau client et important fournisseur de services de télécommunications. Il s'agissait du premier d'une série de contrats que la Société prévoit conclure à long terme avec ce client.

Le 17 février 2009, la Société a annoncé qu'elle avait reçu sa première commande à l'égard d'un réseau d'essai de l'une des plus importantes entreprises de télécommunications du Canada. La commande vise une solution de couverture qui s'est révélée efficace pour améliorer le rendement des réseaux colocalisés de services sans fil. Il s'agissait de la première commande relativement à ce produit reçue d'une entreprise de télécommunications.

Le 16 mars 2009, la Société a annoncé qu'elle avait prorogé jusqu'au 30 octobre 2009 l'échéance de 4 650 000 bons de souscription d'actions ordinaires émis dans le cadre d'un placement privé conclu le 18 octobre 2006 et de 19 289 779 bons de souscription d'actions ordinaires émis dans le cadre d'un placement privé conclu le 30 mars 2007.

Le 20 avril 2009, la Société a annoncé qu'elle avait reçu une commande répartie sur plusieurs emplacements d'une des plus importantes entreprises de télécommunications du Canada. Cette nouvelle commande résulte du succès obtenu dans le cadre d'un réseau d'essai comprenant des solutions de couverture de Mitec qui avait été annoncée en février 2009.

Le 26 mai 2009, la Société a lancé un nouveau site Web en mandarin. Ce nouveau site Web démontre la détermination de Mitec à faire affaires sur le marché chinois et permettra à la Société de desservir beaucoup plus efficacement le marché local.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le secteur des télécommunications

Sommaire : Au sens large, on entend par télécommunications sans fil la transmission sans fil de la voix, de données et de contenu multimédia effectuée entre deux points au moyen d'un émetteur qui envoie des signaux à un récepteur, le plus souvent par la voie des ondes radioélectriques. Ce segment du secteur des télécommunications se divise en sous-segments d'après la technologie sous-jacente utilisée dans chaque cas. Mitec oeuvre dans les télécommunications sans fil et dans les communications par satellite.

Télécommunications sans fil : Les télécommunications sans fil emploient une technologie dans le cadre de laquelle de vastes étendues géographiques sont divisées en « cellules ». Chaque cellule contient des stations de base qui communiquent par hyperfréquences avec les divers appareils sans fil, tels que les téléphones cellulaires, les ordinateurs blocs-notes ou les téléavertisseurs, qui se trouvent à l'intérieur de celle-ci. Lorsque ces appareils quittent une cellule et entrent dans une autre, ils sont automatiquement reliés à la station de base qui dessert la nouvelle cellule dans laquelle ils se trouvent. Les stations de base retransmettent tous les signaux soit à d'autres stations de base, au moyen d'une liaison hyperfréquence millimétrique, soit à un réseau téléphonique public câblé traditionnel et, en dernier lieu, au récepteur visé.

Communications par satellite : Les communications par satellite, tout comme les télécommunications à hyperfréquences, font appel à des signaux hyperfréquences pour acheminer les communications entre des stations terrestres. Toutefois, contrairement aux télécommunications à hyperfréquences, les communications par satellite utilisent un satellite comme relais pour éviter les obstacles terrestres et pouvoir établir ainsi la communication entre des stations terrestres fixes ou mobiles éloignées les unes des autres, par exemple de part et d'autre d'un océan ou d'un continent.

STRATÉGIE COMMERCIALE

Les compétences principales de Mitec dans la mise au point et la fabrication de matériel à radiofréquences de premier plan demeurent la clé, le sans fil étant de plus en plus adopté comme moyen de connexion privilégié aux périphéries de réseau dans le monde entier. Une année difficile vient de s'écouler et Mitec continuera de se concentrer sur les créneaux qui permettront d'obtenir une marge bénéficiaire brute élevée.

Éléments clés

Priorisation de la recherche et du développement (« R et D ») à l'égard des produits et technologies actifs (amplificateurs de puissance, amplificateurs de puissance à semi-conducteurs (« SSPA ») et convertisseurs élévateurs de fréquence)

- Marchés des amplificateurs de puissance permettant d'obtenir une marge bénéficiaire brute élevée.
- Mise en commun des ressources de conception au sein de l'équipe de mise au point.
- Réduction du délai avant le lancement des nouveaux produits sur le marché.
- Élargissement de la gamme de produits SSPA de grande efficacité de Keragis afin de mieux desservir le marché militaire et de remplacer la technologie à tube à ondes progressives.

Diversification du marché

- Pénétration du secteur de la radiodiffusion grâce à des produits de réseaux mobiles précis.
- Couverture de réseaux reposant sur les exploitants et produits d'expansion.
- Mise au point de convertisseurs élévateurs de fréquence et d'amplificateurs de puissance à semi-conducteurs destinés aux marchés militaires et faisant appel à la nouvelle technologie d'amplificateur de Keragis.
- Présentation aux exploitants de nouveaux produits de fabricants de matériel d'origine, comme le système d'antennes réparti (« SAR »), le système de communications personnelles (« SCP »), la bande de services sans fil de pointe et les amplificateurs sur tour afin d'améliorer leur couverture ou le rendement du réseau et d'accroître le débit.
- Promotion de la technologie axée sur les filtres d'atténuation d'interférences afin d'accroître le spectre mis à la disposition des exploitants en réduisant l'anneau de garde nécessaire entre deux services qui se causent de l'interférence et de permettre aux exploitants de superposer la technologie existante et un réseau faisant appel à une nouvelle technologie, facilitant ainsi la transition pour l'utilisateur.

Diversification de la clientèle

- Orientation vers de nouveaux clients ciblés dans le secteur des exploitants spécialisés d'applications.
- Développement de circuits de vente auprès des grands équipementiers chinois.
- Présentation aux exploitants de nouvelles technologies et solutions en utilisant les compétences sur le plan de la consultation initiale, qui combinent le savoir-faire poussé sur le plan des affaires, de l'ingénierie et de la conception afin d'évaluer et de résoudre rapidement les problèmes sur les marchés spécialisés.

Optimisation de la valeur pour les clients

- Résolution des problèmes touchant le service en repérant les besoins réels des clients et en élaborant et en leur fournissant des produits en petites ou grandes quantités.
- Reconnaissance des améliorations au chapitre des coûts et du rendement et élimination des pratiques inefficaces en diminuant le nombre d'extensions d'antennes et de câbles sur le segment sans fil et en élargissant les réseaux grâce à des solutions et des améliorations sur mesure à l'égard de l'interférence.

Mitec espère atteindre les objectifs suivants :

Se concentrer sur le marché en croissance des télécommunications : Mitec compte appliquer la compétence technologique qu'elle a acquise au cours des 37 dernières années dans les produits à radiofréquences (« **RF** ») en poursuivant la mise au point de produits destinés aux marchés du matériel d'infrastructure de télécommunication et de communication par satellite.

Devenir un chef de file en matière de technologie : Mitec entend continuer à déployer des efforts afin de devenir un chef de file dans le domaine des produits RF en concevant des percées technologiques constantes dans les amplificateurs, les amplificateurs à ondes porteuses multiples, les sous-systèmes RF, les filtres, les guides d'ondes souples, les systèmes de commutation de redondance et d'autres produits et technologies connexes et en les commercialisant en temps opportun. Les investissements en recherche et en développement sont essentiels afin que Mitec demeure à l'avant-plan de la technologie. Ces investissements se poursuivront à mesure que la technologie de télécommunication continuera d'évoluer et que les fournisseurs de matériel de réseaux impartiront davantage leurs activités de recherche et de développement. Mitec demeurera un chef de file en innovation, comme le démontre son succès dans l'établissement de la technologie des résonateurs montés sur couvercle. L'acquisition de Keragis était une composante de cette stratégie grâce à l'apport que constitue la toute nouvelle technologie d'amplificateur à grande capacité, qui permettra à Mitec de s'implanter comme leader technologique sur ces marchés existants et pénétrer le marché des communications militaires.

Créer de nouveaux produits à valeur ajoutée : Mitec entend accroître davantage sa part du marché des stations de base en élargissant les capacités de ses sous-systèmes et de ses sous-systèmes à fonctions multiples (les « **SFM** »), qui prendront en charge une plus grande partie des fonctions des stations de base. Par exemple, un besoin croissant se fait sentir dans le segment des télécommunications à l'égard des produits de surveillance, d'alarme et de contrôle, qui supervisent le fonctionnement de matériel divers dans les stations terrestres de communications par satellite et les emplacements de transmission de radiodiffusion. Mitec peut fabriquer de tels produits et, au cours des huit dernières années, ses activités dans ce domaine ont progressé au point de donner lieu à la mise sur pied d'un service distinct doté de ses propres fonctions techniques en matière de micrologiciels et de logiciels.

Continuer à offrir ses produits à des prix concurrentiels : Mitec entend continuer à offrir ses produits à des prix concurrentiels en améliorant et en automatisant davantage la fabrication et les fonctions d'essai, ce qui pourrait comprendre l'impartition de ces fonctions. En outre, la direction estime que la capacité de la Société d'intégrer de nombreuses fonctions à des unités individuelles lui permettra de continuer à fabriquer des produits à rendement élevé à des prix concurrentiels. Mitec continuera d'avoir recours à des technologies perturbatrices afin de devenir un chef de file au chapitre du rendement et des prix.

Produits

Mitec conçoit et fabrique des produits de télécommunication destinés aux marchés des télécommunications sans fil et des communications par satellite. La Société vend ses composants dans le monde entier, principalement à des fournisseurs de réseaux, en vue de leur intégration à des infrastructures de communication sans fil à haut rendement qui permettent la communication de la voix, des données et de l'Internet et, en dernier ressort, les communications multimédias. Le matériel de Mitec est intégré à des systèmes de

télécommunication, puis vendu à des fournisseurs de services de télécommunications, y compris des sociétés de services téléphoniques, cellulaires, de radiomessagerie, de transmission de données et de radiodiffusion, qui s'en servent dans la construction de leurs réseaux de communications.

Au cours des 37 dernières années, Mitec a acquis une compétence dans la conception et la fabrication de produits destinés à des systèmes de transmission sans fil, à hyperfréquences et par satellite, tels que les amplificateurs, les duplexeurs, les filtres et les isolateurs/circulateurs et dans l'intégration de ces composants à des SFM. Mitec conçoit, fabrique et fournit du matériel d'infrastructure sans fil dans les domaines suivants :

- les réseaux de liaisons montantes dans le secteur des microstations terriennes.
- les composants, les sous-systèmes et les SFM qui entrent dans la construction de stations de base de réseaux cellulaires existants et de nouveaux réseaux cellulaires servant aux systèmes de communications personnelles (les « SCP ») et aux réseaux de communications personnelles (les « RCP »);
- les SFM de réseaux de liaisons montantes et descendantes devant être intégrés à des stations terrestres à des fins de communications par satellite.

La direction prévoit que la demande à l'égard de stations terrestres continuera de croître pour répondre aux besoins des téléports et des stations pivots de microstations terriennes et à la croissance des satellites de radiodiffusion directe (les « SRD ») destinés à des applications telles que la télévision par satellite, les services de radiodiffusion et la radio audionumérique par satellite, diffusion de télévision mobile, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Les pays émergents ont également besoin des téléports de communications par satellite et de matériel pour microstations terriennes pour continuer à développer leur infrastructure de télécommunication.

Le tableau suivant dresse la liste des produits de Mitec et des segments commerciaux qui les produisent :

PRODUIT	SEGMENT DE MARCHÉ
Amplificateurs	Télécommunications
Amplificateurs à ondes porteuses multiples	Télécommunications
Amplificateurs de mât	Télécommunications
Suramplificateurs	Télécommunications
Duplexeurs	Télécommunications
Filtres	Télécommunications
Récepteurs de toit	Télécommunications
Multicoupleurs de récepteur	Télécommunications
Duplexeurs et filtres coaxiaux	Télécommunications
Ensembles de duplexeurs d'AFB intégrés	Télécommunications
Sous-systèmes de filtres	Télécommunications
Circulateurs, isolateurs, coupleurs et guides d'ondes souples	Télécommunications et communications par satellite
Guides d'ondes (rigides/souples)	Communications par satellite
Réseaux de commutation de redondance	Communications par satellite
Système de contrôle et de commande	Communications par satellite
Bras de sortie	Communications par satellite
Amplificateurs de puissance à semi-conducteurs	Communications par satellite
Produits pour microstations terriennes	Communications par satellite

Clientèle

Les produits de la Société sont vendus à des fournisseurs de réseaux, à des intégrateurs de systèmes et à des exploitants de systèmes à l'échelle mondiale. Certains clients exercent leurs activités dans chacun des segments du marché des télécommunications sans fil, à hyperfréquences et par satellite, ce qui permet à la Société de consolider ses alliances stratégiques et d'enrichir son assortiment de produits.

La clientèle de la Société comprend un bon nombre des plus grands fournisseurs de réseaux et d'intégrateurs de systèmes au monde, y compris Huawei, GDNT, Globecom, Alcatel-Lucent, CommScope, Ericsson, Datapath, Viasat, Ceragon Networks, Xicom, RFS, Ecostar, EADS Astrium, PAX River, Naval Research Laboratories et L3 Communications.

Étant donné que Mitec compte parmi ses clients les acteurs principaux du secteur des télécommunications, elle tire une part considérable de ses produits d'exploitation de sa clientèle acquise. Pour l'exercice terminé le 30 avril 2009, celle-ci a compté pour environ 75 % des produits d'exploitation. De plus, la majeure partie des produits d'exploitation de Mitec proviennent de ventes effectuées à l'extérieur du Canada, soit aux États-Unis, en Europe et en Asie.

Une part considérable du chiffre d'affaires de la Société pour l'exercice en cours est attribuable à deux clients principaux, qui ont compté pour 42 % de son chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice terminé le 30 avril 2009. Ces clients ont acheté divers produits par l'intermédiaire d'un certain nombre de divisions différentes du secteur des télécommunications.

Ventes et commercialisation

Les efforts de vente et de commercialisation des produits de Mitec sont accomplis par son propre réseau nord et sud-américain, européen et asiatique de personnel de vente régional, dont chacun des membres connaît très bien la gamme de produits et la clientèle de Mitec. Des représentants techniques indépendants sont recrutés dans les principaux pays d'Europe, tels que la France, l'Italie et l'Allemagne. En outre, la Société peut compter sur des représentants techniques indépendants en Israël et en Australie. En date du 30 avril 2009, la Société comptait une équipe de vente directe et de commercialisation formée de onze employés, dont six étaient situés au Canada, trois en Chine, un au Royaume-Uni et un aux États-Unis.

Mitec vend ses produits principalement en rencontrant ses clients sur place et en participant à des foires commerciales suivies de visites à des clients éventuels. Dans le cas des ventes de grands sous-systèmes, la Société répond habituellement aux besoins donnés d'un client et les deux parties signent une lettre d'intention fixant les caractéristiques techniques, le prix, la quantité et le calendrier de livraison, soutenue par une convention d'approvisionnement et des bons de commande subséquents. Mitec est également en train d'établir des revendeurs à valeur ajoutée afin d'offrir une couverture mondiale aux vendeurs de ses produits.

Entretien et garantie

Mitec offre des garanties de durées diverses qui diffèrent selon le client et le type de produit et couvrent généralement les vices de matières et de fabrication. Mitec remplit ses obligations en matière de garanties et fournit d'autres services d'entretien à l'égard de ses produits à ses installations de Lachine (Canada) de Suzhou (Chine) et de Poway (États-Unis).

Fabrication et contrôle de la qualité

Mitec s'occupe de la conception, de la fabrication, de l'assemblage, de la mise à essai, de l'emballage et de l'expédition de ses produits à partir de ses différentes installations situées à Lachine, au Canada, et à Suzhou, en Chine, selon l'endroit où se trouve le client et la nature du produit. La Société a mis sur pied des installations de conception et de fabrication, ce qui lui a permis d'établir une présence locale sur chacun de ses marchés principaux.

<u>Endroits/Installations</u>	<u>Activités</u>	<u>Marchés/Produits</u>
Lachine (Canada)	Conception et fabrication	Télécommunications sans fil et par satellite
Pointe-Claire (Canada)	Conception et fabrication	Télécommunications par satellite
Suzhou (Chine)	Conception et fabrication	Télécommunications sans fil
Poway (États-Unis)	Conception et fabrication	Télécommunications sans fil et par satellite

Le processus de fabrication de Mitec commence soit par l'obtention, soit par la fabrication de sous-composants, selon le produit ou l'installation. Les sous-composants vont des métaux de base aux cartes de circuits imprimés complètement garnies. Ces sous-composants sont ensuite assemblés pour former des composants et des produits, puis ils sont mis à l'essai. Dans certains cas, ces composants et ces produits sont alors expédiés directement aux clients, tandis que dans d'autres cas, ils sont intégrés à d'autres composants pour former des sous-systèmes et des produits à valeur ajoutée. La Société achète à divers fournisseurs locaux les matières premières et les sous-composants qu'elle utilise dans son processus de fabrication, sa politique

étant de faire appel à des sources d'approvisionnement dédoublées de façon à s'assurer un approvisionnement constant et fiable. Toutefois, elle pourrait ne disposer que d'une seule source d'approvisionnement relativement à l'un de ses sous-composants. En outre, certains fournisseurs clés ont conclu avec la Société des conventions d'approvisionnement, par lesquelles ils s'engagent à maintenir un approvisionnement en sous-composants adéquat en fonction des prévisions fournies par Mitec. Les matières premières et les sous-composants sont commandés chez les fournisseurs aux termes de conventions d'achat cadres prévoyant des livraisons correspondant aux calendriers de production de la Société.

Avant d'être expédié, chacun des produits de Mitec est inspecté et mis à l'essai pour s'assurer qu'il est conforme aux besoins et aux caractéristiques techniques du client, ainsi qu'aux normes du secteur. Dans le cas de certains produits, les essais sont effectués au moyen d'un contrôleur automatique mis au point par Mitec. La Société garantit ses nouveaux produits contre les vices de conception, de matières et de fabrication. Les installations de Pointe-Claire et de Suzhou ont obtenu l'accréditation ISO 9001.

Recherche et développement

Le programme de R et D de la Société est axé sur la conception et la mise au point de nouveaux produits destinés au secteur des télécommunications sans fil et sur l'amélioration des gammes de produits existantes, sur le plan à la fois du rendement et des coûts de production. Le programme de recherche et de développement vise également l'amélioration des procédés de fabrication de la Société grâce à l'utilisation de nouvelles matières et de nouveaux procédés et à la mise au point et à l'utilisation de logiciels de conception de produits permettant à Mitec d'isoler les facteurs restrictifs propres à une approche de conception. La Société examine également de près des techniques d'essai améliorées telles que l'équipement automatique d'essai. Elle utilise un environnement de conception assistée par ordinateur (« CAO ») faisant appel à des postes de travail en réseau qui lui permettent de modéliser et de faire l'essai de nouveaux circuits. Cet environnement de conception et l'expérience de la Société dans le domaine de l'architecture de produits modulaires lui permettent de définir, de mettre au point et de livrer rapidement les produits et sous-systèmes nouveaux et améliorés que ses clients recherchent.

Jusqu'à maintenant, Mitec a consacré une part considérable de ses ressources à des programmes de R et D et elle prévoit continuer à le faire à l'avenir. Au 30 avril 2009, la Société comptait 57 employés en recherche et en développement. Au cours des exercices 2007, 2008 et 2009, les frais consacrés aux programmes de recherche et de développement de la Société se sont élevés respectivement à 4,3 M\$, 4,5 M\$ et 4,3 M\$, soit 10,7 %, 12,3 % et 10,6 %, respectivement, de ses produits d'exploitation totaux. La Société prévoit que les frais de R et D augmenteront en valeur absolue mais diminueront en pourcentage des ventes.

La Société n'a pas pour politique de chercher à obtenir des brevets à l'égard des inventions découlant de ses activités de R et D et de fabrication. Toutefois, la technologie acquise de Keragis compte deux brevets homologués et deux autres brevets en instance. La Société estime que le succès de son entreprise repose à la fois sur l'ensemble de ses procédés de fabrication et de conception, sur les compétences de ses employés ainsi que sur la protection par brevet.

Concurrence

La capacité de la Société de livrer concurrence avec succès et de soutenir sa croissance et sa rentabilité est en partie tributaire du rythme auquel les fournisseurs de réseaux et les intégrateurs de systèmes construisent et améliorent leurs réseaux. La réussite future de la Société sur le marché des télécommunications sans fil dépendra en partie de la mesure dans laquelle les grands fournisseurs de réseaux continueront d'acheter les composants dont ils ont besoin auprès de sources d'approvisionnement externes plutôt que de fabriquer eux-mêmes leurs propres composants, sous-systèmes et produits. Cependant, la stratégie de la Société consiste à vendre ses produits non seulement aux fournisseurs de réseaux, mais également directement aux exploitants de systèmes, réduisant ainsi sa dépendance envers un secteur du marché en particulier. En répondant aux exigences de ses clients, la Société rivalise sur le plan de la fonctionnalité, du prix, du rendement technique, de la capacité de livraison, de la qualité et de la fiabilité de ses produits ainsi que du moment opportun pour les commercialiser. La Société estime que, dans l'ensemble, elle se compare favorablement à ses concurrents à l'égard des éléments précités.

La direction est d'avis que, bien que la Société doive affronter certains concurrents en ce qui a trait à ses composants et sous-systèmes destinés au marché des communications par satellite, plus particulièrement Apollo Microwaves Limited et Advantech, aucun de ces concurrents n'offre une gamme aussi complète de produits que celle qu'offre Mitec. Dans le secteur des communications sans fil, la concurrence provient notamment de RF Cellwave, division d'Alcatel, d'Andrew Corporation et de Powerwave Technology. La Société est en concurrence avec ces autres fabricants sur le plan du prix, du rendement et de la disponibilité des produits.

Installations

La Société louait une installation de 89 500 pieds carrés située à Pointe-Claire, au Canada, dont le bail a expiré en octobre 2008. En octobre 2008, la Société a déménagé dans une installation de 32 000 pieds carrés située à Lachine (Canada), dont le bail expirera en 2012. Cette installation compte 20 624 pieds carrés destinés aux activités de fabrication et 13 355 pieds carrés destinés aux activités de recherche et de développement et à l'administration. Cette installation est utilisée par tous les segments productifs de produits d'exploitation. La Société est également propriétaire d'une installation de 20 000 pieds carrés située à Pointe-Claire, au Canada, qui est destinée aux activités de fabrication de ses segments des communications par satellite et sans fil. La Société loue également les locaux suivants :

<u>Emplacement</u>	<u>Superficie (en pieds carrés)</u>	<u>Usage</u>	<u>Date d'expiration</u>
Chine			
Suzhou	38 000	R et D, fabrication, vente et administration	Le 3 mars 2011
Canada			
Pointe-Claire	3 200	R et D, fabrication, vente et administration	Le 30 novembre 2012
États-Unis			
Poway	6 429	R et D, fabrication, vente et administration	Le 30 juin 2012

Employés

Au 30 avril 2009, la Société comptait au total 289 employés à l'échelle mondiale, dont 29 étaient affectés à la gestion et à l'administration, 32 à la recherche et au développement, 217 à la fabrication, à la production, à l'ingénierie et aux essais, et 11 à la vente et à la commercialisation.

Les employés de la Société ne sont pas syndiqués et la direction estime que ses relations de travail avec les employés sont très bonnes. La Société a pour politique de conclure des conventions de confidentialité avec ses employés ainsi que de limiter l'accès à sa technologie exclusive et d'en restreindre la diffusion. En outre, la Société a adopté un code de déontologie, une politique de communication de l'information et une politique de dénonciation conçus pour promouvoir une bonne gouvernance, la transparence et des communications efficaces entre les employés, la direction et le public. En particulier, elle exige désormais que ses directeurs donnent des attestations au chef de la direction et au chef des finances chaque trimestre quant à la fiabilité de certains renseignements utilisés dans le cadre de l'établissement de ses états financiers. En vue de recruter des employés compétents et motivés et de les garder à son service, la Société a mis sur pied un régime d'options d'achat d'actions.

Questions environnementales

En février 1999, la Société a conclu une entente avec l'État du Vermont aux termes de laquelle elle acceptait d'effectuer une étude de l'emplacement et l'État consentait à utiliser ses ressources pour identifier toutes les personnes et les entités susceptibles d'être responsables de la contamination du site. L'État du Vermont avait également demandé à l'Environmental Protection Agency des États-Unis (« USEPA ») de suspendre son étude de l'emplacement. L'étude entreprise par la Société est terminée et les données et l'information recueillies indiquent qu'il existe un certain nombre d'autres sources possibles de contamination de la nappe souterraine. L'État du Vermont a déclaré ne pas avoir les fonds nécessaires pour entreprendre les étapes suivantes relativement à la contamination de la nappe souterraine et a demandé à l'USEPA de reprendre son étude sur la contamination. L'USEPA a accepté de le faire. En mai 2007, l'USEPA a informé Mitec qu'elle la tenait potentiellement responsable de la contamination du parc industriel Alling et qu'elle l'invitait à entamer des négociations. Mitec a commencé des négociations pour une entente confidentielle de règlement avec la USEPA pour résoudre la réclamation faite par cette dernière relativement au remboursement de ses frais. Peu de temps après, l'USEPA émettait un avis spécial enclenchant une période de négociations en vertu de statuts réglementaires dans lequel elle faisait une demande formelle de remboursement de ses frais. En réponse aux négociations, la Société a reçu en juillet 2008 une proposition de règlement de la part de l'USEPA qu'elle étudie présentement. Cependant, certaines incertitudes demeurent quant à la finalisation des sommes qui devront être payées et de certaines autres modalités de l'entente de règlement. Malgré cela, la Société a enregistré une provision de 143 000 \$ (120 000 \$ US) pendant l'exercice courant.

L'ancien propriétaire des installations du New Jersey de la Société a intenté une poursuite contre la Société et certains de ses sous-locataires pour dommages aux locaux loués. À l'heure actuelle, il est impossible de prévoir l'issue de cette affaire; cependant, la Société a enregistré une provision de 36 000 \$ (30 000 \$ US) pendant l'exercice courant.

La Société est assujettie à des réclamations et à des poursuites dans le cours normal de ses activités. La direction est d'avis qu'une décision finale au sujet de ces poursuites ne peut être prise pour l'instant, mais que celles-ci ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société.

RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 30 avril 2009 est intégré aux présentes par renvoi.

FACTEURS DE RISQUE

Mitec exerce ses activités dans des segments du secteur qui sont assujettis à divers facteurs de risque et incertitudes. Ceux qui sont décrits ci-après pourraient avoir un effet défavorable important sur l'entreprise de la Société. D'autres risques et incertitudes qui sont présentement inconnus de Mitec ou qui sont sans importance pourraient également avoir un effet défavorable sur son entreprise.

Les risques principaux décelés par la direction et les éléments principaux de la stratégie adoptée par la Société pour en réduire les effets sont présentés à la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de l'exercice 2009 de la Société qui est intégré aux présentes par renvoi. On peut consulter le rapport de gestion sur SEDAR, sous le profil de la Société, à www.sedar.com.

INCERTITUDE À L'ÉGARD DE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice 2009 ont été dressés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Ce mode de présentation tient pour acquis que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et qu'elle sera en mesure de réaliser son actif, de régler son passif et de remplir ses engagements dans le cours normal des affaires.

La Société a subi des pertes au cours des huit dernières années et, à l'heure actuelle, elle ne dispose pas du financement nécessaire pour soutenir des pertes constantes. Par le passé, elle a financé ses besoins relatifs à l'exploitation et en capitaux principalement en émettant des titres d'emprunt et des actions. La continuité de l'exploitation de la Société dépend, entre autres choses, de la réalisation de produits d'exploitation satisfaisants, du soutien de sa clientèle, du retour à la rentabilité des activités, de la génération de fonds provenant de l'exploitation et du pouvoir de conclure de nouveaux arrangements de financement et d'obtenir de nouveaux capitaux. Ces questions sont tributaires d'un certain nombre de facteurs indépendants de la volonté de la Société et la continuité de l'exploitation de celle-ci suscite une incertitude.

Les états financiers consolidés ne tiennent pas compte des rajustements qu'il serait nécessaire d'apporter si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation se révélait non pertinente. Si tel était le cas, il faudrait apporter des rajustements importants à la valeur comptable de l'actif et du passif, aux charges déclarés, ainsi qu'à la classification utilisée dans le bilan.

La direction projette de prendre les mesures suivantes à l'égard des incertitudes décrites :

1. Approcher des prêteurs potentiels afin de sécuriser le financement des opérations.
2. Analyser un éventail de solutions de rechange lui permettant d'augmenter les secteurs d'activités des télécommunications et des communications par satellite.

Au cours de l'exercice terminé le 30 avril 2009, la Société a conclu les transactions suivantes afin de diminuer l'impact de certaines des incertitudes décrites ci-dessus :

- a. La Société a annoncé qu'elle a reçu une commande de produits de solution sans fil d'une valeur de 3 M\$ d'un important fournisseur de télécommunications.
- b. La Société a présenté ses solutions d'amplificateur de prochaine génération, mises au point par Keragis, qu'elle a acquise récemment.
- c. La Société a annoncé qu'elle avait été choisie à titre de fournisseur pour sa gamme de produits sans fil par l'un des géants mondiaux en télécommunications.
- d. La Société a annoncé qu'elle avait prorogé jusqu'au 30 octobre 2009 l'échéance de 4 650 000 bons de souscription d'actions ordinaires émis dans le cadre d'un placement privé conclu le 18 octobre 2006 et de 19 289 779 bons de souscription d'actions ordinaires émis dans le cadre d'un placement privé conclu le 30 mars 2007.
- e. La Société a annoncé qu'elle a conclu son premier contrat d'achat de composantes d'accès sans fil fixe avec un nouveau client et important fournisseur de services de télécommunications.

DIVIDENDES

La Société entend conserver son bénéfice pour financer sa croissance et ne prévoit pas verser de dividendes sur ses actions ordinaires dans un avenir prévisible. Le conseil d'administration de la Société examinera cette politique de temps à autre en tenant compte de la situation financière et des besoins de financement de la Société et d'autres facteurs qu'il jugera pertinents. La Société n'a versé aucun dividende en espèces au cours des trois derniers exercices terminés.

STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital-actions autorisé de la Société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, dont 220 666 756 étaient en circulation au 30 avril 2009. Chaque action ordinaire confère une voix à son porteur. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit d'être convoqués et de voter aux assemblées des actionnaires de la Société. Ils ont également le droit de recevoir les dividendes déclarés par le conseil d'administration, selon le montant établi par celui-ci, et le reliquat des biens de la Société en cas de liquidation ou de dissolution, volontaire ou involontaire, de celle-ci.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites et affichées à des fins de négociation à la Bourse de Toronto sous le symbole « MTM ».

Variation du cours et volume de négociation

Le tableau suivant présente, pour les périodes indiquées, la variation du cours et le volume de négociation quotidien moyen des actions ordinaires de la Société à la Bourse de Toronto :

Mois	Plafond	Plancher	Volume
Avril 2009	0,08	0,06	357 900
Mars 2009	0,08	0,06	109 500
Février 2009	0,09	0,07	161 600
Janvier 2009	0,11	0,06	273 900
Décembre 2008	0,07	0,05	205 200
Novembre 2008	0,09	0,06	245 200
Octobre 2008	0,10	0,07	248 300
Septembre 2008	0,09	0,06	373 000
Août 2008	0,11	0,08	178 100
Juillet 2008	0,12	0,09	105 900
Juin 2008	0,14	0,11	142 300
Mai 2008	0,15	0,12	159 900

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA DIRECTION

Le tableau suivant présente certains renseignements sur les administrateurs et les hauts dirigeants de la Société. Chaque administrateur est élu à l'assemblée annuelle des actionnaires pour un mandat se terminant à la prochaine assemblée annuelle ou au moment de l'élection ou de la nomination de son successeur. Les hauts dirigeants sont nommés chaque année et exercent leur mandat à la discrétion du conseil d'administration. Ces renseignements sont donnés au 20 juillet 2009.

<u>Nom et municipalité de résidence</u>	<u>Poste au sein de la Société</u>	<u>Occupation principale</u>	<u>Administrateur depuis</u>
Robert Boisjoli ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ Montréal (Québec)	Administrateur et président du comité de vérification	Président, Atwater Financial Group	2007
Bruno Dumais, CA Beaconsfield (Québec)	Vice-président, Finances et chef de la direction financière	Vice-président, Finances et chef de la direction financière de la Société	s.o.
Jeffrey Mandel ⁽³⁾ Toronto (Ontario)	Président du conseil	Président d'AMR Securities Services Inc.	2006
Hubert R. Marleau ⁽¹⁾⁽²⁾ Montréal (Québec)	Administrateur	Président de Palos Capital Corporation	1996
David B. Parkes ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ Toronto (Ontario)	Administrateur	Président de David Parkes & Associates Inc.	2007

<u>Nom et municipalité de résidence</u>	<u>Poste au sein de la Société</u>	<u>Occupation principale</u>	<u>Administrateur depuis</u>
Daniel Piergentili Longmont, Colorado, États-Unis	Administrateur et président et chef de la direction	Président et chef de la direction de la Société	2006
Charles R. Spector Westmount (Québec)	Administrateur	Associé chez Fraser Milner Casgrain S.E.N.C.R.L.	1996

- (1) Membre du comité de vérification.
(2) Membre du comité de gouvernance et de rémunération.
(3) Membre du comité des fusions et des acquisitions.

Les administrateurs et les membres de la direction de la Société sont collectivement propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 12 179 105 actions ordinaires, soit 5,53 % des actions ordinaires de la Société, ou exercent une emprise sur un tel nombre ou un tel pourcentage de ces actions.

Occupations principales des administrateurs et des membres de la direction

Au cours des cinq dernières années, tous les administrateurs et les membres de la direction indiqués ci-dessus ont occupé les postes indiqués ou assumé des responsabilités au sein de la direction des mêmes sociétés ou des sociétés reliées.

Ordonnances d'interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À la connaissance de la Société et selon les renseignements fournis par les administrateurs, les hauts dirigeants et les actionnaires détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour influencer de manière importante sur le contrôle de celle-ci, à l'exception des faits énoncés ci-dessous à l'égard de M. Boisjoli, aucun administrateur, haut dirigeant ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour influencer de manière importante sur le contrôle de celle-ci, n'a été dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- a) il est, à la date de la présente notice annuelle, ou a été au cours des dix années ayant précédé cette date, administrateur ou haut dirigeant d'une société qui, pendant qu'il exerçait ces fonctions, ou dans l'année suivant la date à laquelle il a cessé d'exercer ces fonctions, a fait faillite, a présenté une proposition en vertu d'une loi régissant la faillite ou l'insolvabilité, a fait l'objet d'une poursuite, d'un arrangement ou d'un concordat des créanciers ou a intenté une telle poursuite ou proposé un tel arrangement ou concordat, ou a subi la nomination d'un séquestre, d'un administrateur-séquestre ou d'un fiduciaire chargé de détenir son actif;
- b) il a, au cours de dix années qui ont précédé la date de la présente notice annuelle, fait faillite, présenté une proposition en vertu d'une loi régissant la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet d'une poursuite, d'un arrangement ou d'un concordat avec des créanciers, intenté une telle poursuite ou proposé un tel arrangement ou concordat, ou subi la nomination d'un séquestre, d'un administrateur-séquestre ou d'un fiduciaire chargé de détenir son actif.

M. Boisjoli a siégé au conseil de Mistral Pharma Inc., qui a fait, en juin 2008, une proposition à ses créanciers, que ceux-ci ont acceptée et que la Cour supérieure du Québec a ratifiée en septembre 2008.

À la connaissance de la Société, à l'exception des faits énoncés ci-dessous à l'égard de M. Marleau et selon les renseignements fournis par les administrateurs, les hauts dirigeants et les actionnaires détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour influencer de manière importante sur le contrôle de celle-ci, aucun administrateur, haut dirigeant et actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour influencer de manière importante sur le contrôle de celle-ci, n'a fait l'objet des amendes ou des sanctions suivantes :

- a) des amendes ou des sanctions imposées par un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou par un organisme de réglementation des valeurs mobilières, ni n'a conclu de convention de règlement avec un organisme de réglementation des valeurs mobilières;
- b) d'autres amendes ou sanctions imposées par un tribunal ou un organisme de réglementation qui seraient considérées comme importantes pour un épargnant raisonnable qui doit prendre une décision en matière de placement.

En août 2003, M. Marleau a demandé d'être inscrit à titre de conseiller financier auprès de la CVMQ et a dûment déposé une demande à cette fin. Le 13 novembre 2003, M. Marleau et Gestion Palos inc. se sont engagés auprès de la CVMQ à cesser d'agir en tant que courtier ou conseiller jusqu'à ce que Gestion Palos inc. soit inscrite auprès de la CVMQ à titre de conseiller. La CVMQ a octroyé ces inscriptions le 15 décembre 2003.

Conflits d'intérêts

La Société n'est au courant d'aucun conflit d'intérêts important existant ou éventuel entre elle-même et l'un de ses administrateurs ou membres de sa direction, à part le fait que Charles R. Spector, qui siège au conseil de la Société, est associé au sein de Fraser Milner Casgrain S.E.N.C.R.L., conseillers juridiques de celle-ci.

RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification de la Société (le « **comité de vérification** ») est nommé par le conseil d'administration afin d'aider ce dernier à remplir les responsabilités de supervision qui lui incombent. Tous les membres du comité de vérification possèdent des compétences financières, c'est-à-dire qu'ils sont capables de lire et de comprendre un jeu d'états financiers d'un degré de complexité comparable à ceux de Mitec. La charte du comité de vérification est présentée à l'annexe A.

Membres du comité de vérification

Robert Boisjoli (Montréal (Québec)) (président du comité) M. Boisjoli, membre du conseil de Mitec depuis 2007, est président d'Atwater Financial Group. Auparavant, il était chef des finances et cofondateur Xanthus Pharmaceuticals, Inc. ainsi que chef des services bancaires d'investissement au Québec pour diverses entreprises canadiennes de courtage, où la majeure partie de ses activités consistait à lever des fonds pour des sociétés émergentes dans les domaines de la biotechnologie et de l'informatique. Avant sa carrière dans les services bancaires d'investissement, M. Boisjoli a travaillé pendant dix ans à titre d'évaluateur indépendant dans deux grands cabinets spécialisés dans l'évaluation d'entreprises. Au cours de sa carrière, M. Boisjoli a évalué plus de 500 entreprises à des fins de financement d'entreprises générales et a aidé de nombreuses entreprises à mener à bien leurs fusions ou acquisitions stratégiques. M. Boisjoli a également donné des conférences au deuxième cycle universitaire à

l'Université McGill et pour le compte de l'Ordre des comptables agréés. Il siège au conseil de diverses sociétés et organisations professionnelles. M. Boisjoli est comptable agréé et expert en évaluation d'entreprises. Il est également titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'un diplôme de deuxième cycle universitaire en comptabilité de l'Université Concordia.

Hubert R. Marleau (Montréal (Québec)) M. Marleau est actuellement président et associé directeur de Palos Capital Inc., société de placement fermée, a une vaste expérience dans le domaine du financement des entreprises et des activités commerciales et connaît très bien l'ampleur des états financiers et des documents connexes de sociétés ouvertes et la complexité soulevée par ceux-ci. Comptant plus de 40 ans d'expérience dans le milieu des affaires et des finances, M. Marleau a réuni des fonds privés et publics pour des centaines de sociétés nouvelles et établies, a structuré un grand nombre de fusions et d'acquisitions et a mis sur pied de nombreuses ententes financières au Canada. M. Marleau a occupé des postes de direction au sein de plusieurs grandes sociétés de placement, notamment Nesbitt Thomson Inc., Lévesque Beaubien Inc. et sa propre maison de courtage cotée en bourse, Marleau, Lemire Inc. Au cours de sa carrière, M. Marleau a siégé au conseil de nombreuses sociétés cotées en bourse. Celles-ci comprennent, à l'heure actuelle, A.I.S. Resource Limited (TMX : AIS-V), Buzz Telecom (TMX : BZZ), CanAlaska Uranium Ltd (TMX : CVV), Gobimin Inc. (TMX : GMN), Huntington Exploration Inc. (TMX : HEI), Maudore Minerals Ltd. (TMX : MAO), MCO CAPITAL INC. (TMX : MCO), Niocan Inc. (TSX : NIO), Uni-Sélect Inc. (TSX : UNS) et Warnex Pharmaceuticals Inc. (TSX : WNX).

David B. Parkes (Toronto (Ontario)) M. Parkes est propriétaire-exploitant de David B. Parkes and Associates Inc., société d'experts-conseils de direction spécialisée dans les défis du redressement d'entreprises et de la gestion de la croissance rapide. Il siège au conseil de Mitec depuis 2007. Il a été président du conseil de SelectCore (TMX : SCG) et administrateur d'Envoy Capital Group (TSX et NDAQ : ECG); auparavant, il était président et chef de la direction de Sprint Canada, de Look Communications (TMX : LOK) et de Telespectrum Canada. M. Parkes s'est lancé dans le secteur des télécommunications en fondant Cantel Inc. (maintenant Rogers Wireless (TSX et NYSE : RCI)). M. Parkes est titulaire d'un baccalauréat en sciences et d'un MBA de l'Université York. Il est très actif dans des organisations telles que les Olympiques spéciaux du Canada, Jeunes entreprises de Toronto, Jeunes entreprises du Canada et Georgian Bay Forever Foundation.

Politique en matière d'approbation préalable

Le comité de vérification a mis en œuvre une politique d'approbation préalable des services de vérification et autres que de vérification. Le comité de vérification a conféré à son président un pouvoir de délégation limité qui lui permet d'approuver au préalable les services autres que de vérification permis. Le comité de vérification vérifie également régulièrement si la prestation de services autres que de vérification est compatible avec le maintien de l'indépendance des vérificateurs externes.

Honoraires versés en contrepartie des services fournis par les vérificateurs externes

Le tableau suivant présente les honoraires facturés à la Société en 2009 et en 2008 par ses vérificateurs, BDO Dunwoody LLP/s.r.l. :

Type de services fournis	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Services de vérification	120 000 \$	151 215 \$
Services liés à la vérification	45 156 \$	32 656 \$
Services fiscaux	41 520 \$	10 000 \$
Autres services	48 000 \$	9 550 \$

Les services de vérification se rapportent à la vérification annuelle et au dépôt des documents requis par la réglementation. Les services liés à la vérification se rapportent aux services fournis par BDO Dunwoody LLP/ s.r.l. qui sont raisonnablement liés à son rôle de vérificateur, principalement des services de consultation sur des normes comptables et d'autres opérations particulières. Les services fiscaux comprennent la conformité, la consultation et la planification fiscales, y compris les services fiscaux à l'étranger. Les autres services comprennent principalement tous les autres services de soutien et de consultation.

LITIGES

La Société est assujettie à diverses réclamations et éventualités en raison de poursuites et d'autres questions dans le cours normal de ses activités. La direction estime que la responsabilité ultime, le cas échéant, que la Société pourrait engager en raison de ces réclamations ou éventualités n'est pas susceptible d'avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de celle-ci.

DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société, aucune personne physique ou morale qui est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % d'une catégorie ou d'une série de titres comportant droit de vote en circulation de la Société, ou exerçant une emprise sur un tel pourcentage de ces titres, ni aucune personne ayant des liens avec ceux-ci ou faisant partie de leur groupe n'a eu d'intérêt important, directement ou indirectement, dans une opération effectuée au cours des trois derniers exercices terminés ou de l'exercice en cours qui a eu ou aura une incidence importante sur la Société.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Compagnie Trust CIBC Mellon, à ses bureaux principaux situés à Montréal et à Toronto, est l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions ordinaires de la Société.

CONTRATS IMPORTANTS

La Société ne compte à l'heure actuelle aucun contrat important qui a été conclu au cours du dernier exercice terminé hors du cours normal des activités.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Les vérificateurs de la Société sont BDO Dunwoody LLP/s.r.l., de Montréal, au Québec, au Canada. En date du 28 juillet 2009, les associés, comptables salariés et employés de BDO Dunwoody LLP/s.r.l. n'étaient pas propriétaires véritables, directement ou indirectement, de plus de un pour cent de l'une ou l'autre des catégories des titres en circulation de la Société.

En outre, aucun des administrateurs, des membres de la direction ou des employés de BDO Dunwoody LLP/s.r.l. n'est ou ne devrait être élu, nommé ou employé à titre d'administrateur, de membre de la direction ou d'employé de la Société, d'une personne ayant des liens avec celle-ci ou d'un membre de son groupe.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Lorsque les titres de la Société font l'objet d'un placement dans le cadre d'un prospectus simplifié, la Société fournit un exemplaire des documents suivants à toute personne physique ou morale qui en fait la demande auprès du secrétaire, Mitec Telecom Inc., 3299, boul. Jean-Baptiste-Deschamps, Lachine (Québec) H8T 3E4 :

- la présente notice annuelle, accompagnée d'un exemplaire de l'un ou l'autre des documents, ou des pages pertinentes de tels documents, intégrés par renvoi à la présente notice annuelle;
- les états financiers comparatifs de la Société pour le dernier exercice terminé à l'égard duquel des états financiers ont été déposés, accompagné du rapport des vérificateurs et du rapport de gestion connexes, de même qu'un exemplaire des derniers états financiers intermédiaires qui ont été déposés, le cas échéant, à l'égard de toute période suivant la fin du dernier exercice terminé de la Société;
- la dernière circulaire d'information de la Société relative à la dernière assemblée annuelle des actionnaires au cours de laquelle des administrateurs ont été élus ou un exemplaire d'un autre document rédigé ou déposé à la place de celle-ci;
- tout autre document qui est intégré par renvoi au prospectus simplifié provisoire ou au prospectus simplifié.

À tout autre moment, on peut obtenir un exemplaire des documents dont il est question aux paragraphes ci-dessus en s'adressant au secrétaire. La Société peut toutefois exiger le paiement de frais raisonnables si la demande est faite par une personne physique ou morale qui n'est pas un porteur de titres.

Des renseignements supplémentaires, notamment sur la rémunération des administrateurs et des membres de la direction, sur les prêts qui leur ont été consentis, sur les porteurs principaux des titres de la Société, sur les options d'achat de titres et sur les initiés intéressés dans des opérations importantes, s'il y a lieu, sont présentés dans la circulation d'information de la Société qui se rapporte à son assemblée annuelle des actionnaires la plus récente au cours de laquelle des administrateurs ont été élus. Des renseignements financiers supplémentaires sont présentés dans les états financiers comparatifs de la Société pour l'exercice terminé le plus récent de celle-ci. On peut se procurer des exemplaires de ces documents et des renseignements supplémentaires sur la Société sur le site Web de SEDAR, au www.sedar.com.

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Les documents suivants de la Société, ou des extraits de ceux-ci, qui ont été déposés auprès de diverses commissions des valeurs mobilières ou autorités similaires de chacune des provinces canadiennes, sont expressément intégrés par renvoi à la présente notice annuelle et en font partie intégrante :

- les états financiers consolidés de la Société et les notes complémentaires pour l'exercice terminé le 30 avril 2009 et à cette date, ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent;
- le rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 30 avril 2009.

DATE DES RENSEIGNEMENTS

Sauf indication contraire, les renseignements qui figurent dans la présente notice annuelle sont donnés au 30 avril 2009.

ANNEXE A

MITEC TELECOM INC. CHARTRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Objet

Le comité de vérification (le « comité ») est nommé par le conseil d'administration (le « conseil ») de Mitec Telecom Inc. (la « Société »). Sa fonction principale est d'aider le conseil à remplir les responsabilités de supervision qui lui incombent en examinant les renseignements financiers qui seront fournis aux actionnaires et à des tiers, les systèmes de contrôles internes que la direction et le conseil ont établis et le processus de vérification de la Société. À cette fin, le comité de vérification doit en tout temps respecter les lois et les règlements pertinents.

Composition

Le comité se compose d'au moins trois administrateurs qui satisfont aux exigences d'indépendance, de possession de compétences financières, de compétence et d'expérience des lois régissant la Société et des règles applicables de la Bourse de Toronto. Chaque membre doit être libre de toute relation qui, de l'avis du conseil, est susceptible de nuire à l'exercice de son jugement indépendant. Chaque membre peut être destitué ou remplacé à tout moment par le conseil et exerce ses fonctions jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société ou jusqu'à ce qu'il démissionne ou soit destitué ou remplacé. Le président du comité est nommé chaque année par le conseil parmi les membres du comité.

Réunions

Le comité se réunit au moins quatre fois par année et rencontre au moins chaque trimestre, dans le cadre de sessions privées distinctes, la direction, les vérificateurs internes et les vérificateurs indépendants afin de discuter des questions dont le comité ou ces groupes estiment qu'elles devraient être discutées en privé avec le comité.

La majorité simple des membres du comité constitue le quorum. Les vérificateurs internes reçoivent un avis de convocation de chaque réunion du comité et ont le droit d'y être entendus. Le comité peut exiger la présence de tout représentant des vérificateurs internes ou externes, de la direction ou des conseillers juridiques.

Si tous les membres y consentent, un membre peut participer à une réunion par téléphone ou par un moyen de communication électronique qui permet à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer adéquatement entre elles, et un membre participant à une réunion de cette manière sera réputé y être présent. Les procès-verbaux de toutes les réunions du comité sont fournis au conseil et tous les renseignements examinés par le comité sont mis à la disposition des membres du conseil qui en font la demande.

Processus d'examen et de présentation de l'information

Le comité doit faire ce qui suit :

Examiner le caractère adéquat de la présente charte et son propre rendement chaque année et recommander les modifications qui s'imposent au conseil.

Vérifier les questions ou les activités de la Société qui sont reliées aux finances, aux contrôles internes ou à la gestion des risques et faire part au conseil, à la prochaine assemblée régulière de celui-ci, des mesures prises depuis le dernier rapport qui lui a été remis.

En consultation avec les vérificateurs indépendants et internes, examiner le caractère adéquat et l'intégrité du processus de présentation de l'information financière de la Société et étudier les avis des vérificateurs indépendants quant à la qualité et au caractère approprié des méthodes comptables de la Société.

Examiner et approuver à des fins de recommandation au conseil le plan de financement annuel de la Société et les modifications qui lui ont été apportées, ainsi que la description de chacun des financements proposés.

Présentation de l'information financière

Afin de s'assurer que les états financiers annuels et intermédiaires de la Société sont présentés fidèlement conformément aux principes comptables généralement reconnus, que ces états et les communiqués de presse connexes sont adéquats, sur le plan de la forme et du fond, pour que le comité les recommande à l'approbation du conseil et que les états financiers qui figurent dans les documents d'information financière sont complets et exacts à tous les égards importants, le comité doit faire ce qui suit :

Revoir périodiquement les processus et s'assurer que ceux qui sont en place sont adéquats pour permettre l'évaluation systématique de l'information financière de la Société.

Examiner les questions de comptabilité et de présentation de l'information importantes, y compris les recommandations professionnelles et les mesures réglementaires récentes, afin de comprendre leur incidence sur les états financiers et d'évaluer la qualité et le caractère adéquat des principes et des conventions en matière de comptabilité et de présentation de l'information de la Société.

Examiner et évaluer le caractère raisonnable, l'exactitude et l'importance de toutes les questions à prendre en considération aux fins des états financiers annuels vérifiés et des états financiers trimestriels et les hypothèses qui les sous-tendent, y compris tout exposé sur ces états financiers ou analyse de ceux-ci et toute question qui s'y rapporte et dont il faut discuter en vertu des lois ou des règlements applicables.

Examiner les renseignements financiers qui figurent dans un prospectus ou une circulaire d'information avant la publication et, au besoin, recommander au conseil s'il doit ou non approuver le prospectus ou la circulaire d'information.

Contrôles internes et processus de gestion des risques

Afin de s'assurer que la Société a mis en place des processus adéquats afin de gérer les risques principaux inhérents à son entreprise, le comité doit faire ce qui suit :

Examiner les processus d'évaluation et de gestion internes des risques principaux inhérents à l'entreprise de la Société avec les vérificateurs indépendants, les vérificateurs internes, la direction et le personnel approprié.

Examiner avec la direction, les vérificateurs indépendants et les vérificateurs internes le caractère adéquat des contrôles internes de la Société, y compris les systèmes d'information, de contrôle et de sécurité informatisés et les constatations et les recommandations des vérificateurs indépendants ou des vérificateurs internes au sujet des contrôles internes et les mesures prises par la direction à cet égard.

Vérification indépendante

Afin de s'assurer que la fonction de vérification externe est exercée avec efficacité et que toutes les questions que les vérificateurs indépendants jugent nécessaires de signaler au comité de vérification (dont les vérificateurs indépendants relèvent directement) ont été réglées, le comité doit faire ce qui suit :

Être directement responsable de la nomination, de la rémunération, de la supervision, de l'embauche et du remplacement des vérificateurs indépendants, y compris le règlement des désaccords entre la direction et ceux-ci, et examiner toutes les questions qui doivent être réglées et les mesures qui doivent être prises afin que la transition des anciens vérificateurs indépendants aux nouveaux se fasse de façon ordonnée, le cas échéant.

Examiner le plan de vérification et la lettre de mission des vérificateurs indépendants avec la direction et ceux-ci, y compris la portée de la vérification et les méthodes utilisées dans le cadre de celle-ci, de même que le rapport des vérificateurs indépendants.

Examiner et approuver les politiques d'embauche de la Société à l'égard des associés et des employés actuels et anciens, des vérificateurs externes, actuels et anciens, de la Société.

Chaque année :

- a) examiner toutes les relations importantes entre les vérificateurs ou les comptables et la Société qui pourraient avoir une incidence sur l'objectivité ou l'indépendance des vérificateurs indépendants, en discuter et confirmer expressément l'indépendance des vérificateurs;
- b) examiner les services autres que de vérification et les honoraires connexes qui sont fournis ou doivent être fournis par les vérificateurs indépendants. Toute modification de ces services et des honoraires connexes doit être examinée et approuvée par le comité;
- c) évaluer le rendement des vérificateurs indépendants, en tenant compte de leur indépendance, de leur efficacité, de leur jugement externe reconnu en matière de vérification, de l'application des conventions et des normes comptables et de l'adhésion à celles-ci;
- d) approuver au préalable les services autres que de vérification qui sont fournis à la Société ou à ses filiales par les vérificateurs externes de la Société.

Vérification interne

Afin de s'assurer que la fonction de vérification interne est exercée avec efficacité et que les questions que les vérificateurs externes jugent nécessaires de signaler au conseil ont été réglées, le comité doit s'assurer de ce qui suit :

Qu'il est avisé de la nomination, du remplacement, de la réaffectation ou du renvoi du vérificateur interne principal et est d'accord avec la décision en question.

Qu'il examine les plans de vérification interne proposés chaque année pour l'année à venir et, conjointement avec les vérificateurs internes et les vérificateurs indépendants, la coordination des efforts de vérification afin de s'assurer que tous les aspects de la vérification sont couverts, que les efforts redondants sont réduits et que les ressources de vérification sont utilisées avec efficacité.

Qu'il reçoit un avis des constatations défavorables importantes faites par les vérificateurs internes et, au besoin, un rapport d'étape sur le plan de vérification interne proposé, comportant des explications sur les modifications apportées au plan initial.

Qu'il étudie les principaux rapports de vérification interne ainsi que les mesures prises et le suivi effectué par la direction, y compris tous les problèmes ou les questions soulevés par la vérification.

Qu'il examine et évalue le rendement des vérificateurs internes et s'assure de leur indépendance.

Conformité aux lois et aux règlements et enquêtes

Le comité doit faire ce qui suit :

Vérifier, avec les conseillers juridiques de la Société, que chacun se conforme aux lois, aux règlements et aux politiques internes applicables.

Discuter, avec les conseillers juridiques de la Société, de toute question juridique qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers ou le profil de risque de la Société et poser des questions à la direction et aux vérificateurs internes et indépendants afin de s'assurer que toutes les questions d'ordre juridique importantes lui ont été signalées.

Enquêter sur les questions qui lui ont été signalées dans le cadre de son mandat dans la mesure et de la manière jugées appropriées et discuter avec la direction et les vérificateurs indépendants de la correspondance, des plaintes ou des rapports publiés qui soulèvent des questions importantes relativement aux états financiers ou aux conventions comptables de la Société. En particulier, le comité doit s'assurer qu'il existe un processus établi aux fins de la réception, de la conservation et du traitement des plaintes reçues par la Société relativement à des questions de comptabilité, de contrôles comptables internes ou de vérification et aux fins de la soumission confidentielle et anonyme, par les employés de la Société, de leurs préoccupations au sujet de questions de comptabilité ou de vérification discutables.

Le comité peut obtenir des conseils et de l'aide de conseillers juridiques, comptables ou autres externes s'il le juge approprié. Il peut retenir les services de ces conseillers sans avoir à obtenir l'approbation du conseil. La Société doit offrir un financement adéquat, selon ce qu'aura établi le comité, aux fins du paiement de la rémunération des conseillers dont le comité aura retenu les services.

Frais engagés par les membres de la direction

Le comité doit faire ce qui suit :

Examiner les normes et méthodes relatives aux comptes de frais et aux avantages accessoires du président du conseil et du président et chef de la direction, y compris l'utilisation qu'ils font des éléments d'actif de la Société, et, de façon périodique, examiner un sommaire des frais principaux qu'ils ont engagés.

Autres responsabilités

Le comité doit remplir les autres fonctions que les lois ou règlements ou le conseil lui imposent.